

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux,
le 14 janvier

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde
Dûment convoqué le 6 janvier 2022
S'est réuni à la Mairie sous la présidence de
Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Marie-Christine GROLLEAU, Nadine FRAPPIER, Caroline ROCHER ;
Mrs Philippe CACLIN, Yannick MÉCHIN, Sébastien WATRIN, Sébastien BELAUD, Vincent
PALLUAU, Grégory TREFFOT, Luc LAPEYRE, Alain FRITSCH, Christophe JOFFRIT.

Etaient absents excusés :

Mme Dany BRICOU a donné procuration à Nadine FRAPPIER
Mme Christel PERSONNE a donné procuration à Roselyne DEMION JACINTO
M Jean-Luc GUERAIN a donné procuration à Roselyne DEMION JACINTO
M David BAUDOQUIN a donné procuration à Sébastien WATRIN
M Nicolas BITTARD

Secrétaire :

M Yannick Méchin a été nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Etude convention Marché des producteurs 2022
- Délibérations :
 - *Validation de l'Appel d'offres Mission faisabilité Trame Peleboise : Lieux-Equations
 - *Convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique par le CDG
 - *Convention relative au traitement des dossiers retraite CNRACL par le CDG
 - *Ouverture de crédits 2022
 - *Avenant n° 1 à la convention de constitution du Fonds de soutien aux entreprises COVID Mellois en Poitou
- Régularisation administrative Etang de Goux
- Mise en place de groupes de travail :
 - * Débat relatif à la protection sociale complémentaire des agents
 - * Adressage la Poste
 - * Création de Défenses incendie
 - * Déclassement de Chemins Communaux pour vente
- Questions diverses :
 - Recrutement agent technique
 - Prévisions travaux, Solidarité Séniors, Argent de poche, PLPDMA

Mme la Maire informe de la présence de M Mathieu Phelippeau, Président de l'ASC pour qu'il présente les motivations de l'ASC pour conserver la convention avec la Chambre d'Agriculture pour l'organisation du marché des producteurs.

M Phelippeau présente comment fonctionnent les marchés des producteurs de pays qui permettent de développer et valoriser les produits fermiers et locaux principalement. Il fait savoir qu'ont lieu environ 20 marchés de producteurs dans le département, qui peuvent accueillir une centaine d'exposants.

Il fait un rappel des marchés passés et du nombre de repas servis : en 2018 avec 300 repas, en 2019 avec 350 repas, en 2020 avec 150 repas pour cause de Covid et l'annulation du marché de 2021.

L'avantage de la convention avec la Chambre d'Agriculture :

Elle prospecte et assure l'organisation du marché, veille à la réglementation sanitaire, assure la communication. Elle fournit les banderoles, les tracts, la publicité dans la presse locale.

Le jour de la manifestation, elle s'assure du bon déroulement de la fête.

L'ASC installe le matériel, la signalétique et l'animation du jour du marché.

Le souhait de l'ASC serait de pérenniser le marché en manifestation annuelle en gardant toujours le même thème comme par exemple avec la fête des champignons.

La prestation de la Chambre d'Agriculture s'élève à 882 € TTC pour 2022 prenant en charge la recherche et la sélection des producteurs et artisans, la communication, l'inauguration, la présence d'une personne le jour du marché pour effectuer le placement des producteurs, le recueil des règlements auprès des producteurs et la rétrocession de la somme due à la collectivité à la suite du marché (3€/ml réservés par les producteurs).

Suite à cette présentation, Mme la Maire demande au conseil municipal s'il souhaite adhérer, de nouveau, à la prestation proposée par la Chambre d'Agriculture pour gérer l'organisation du marché des producteurs 2022.

Après avoir entendu M Mathieu Phelippeau, Président de l'ASC, et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de la Chambre d'Agriculture pour un montant de 882 € TTC pour 2022. Vote à M-L Pour 10 Contre 0 Abstention 3

Mme la Maire est autorisée à signer la convention avec la Chambre d'Agriculture.

4 membres du conseil municipal ne prennent pas part au vote étant membres de l'ASC.

I Délibérations :

- Validation Appel d'offres : Mission de faisabilité – Trame Peleboise

Mme la Maire rappelle qu'un appel d'Offres pour une mission de faisabilité –Trame Peleboise a été effectué.

La commission d'Appel d'Offres qui s'est réuni le 14 décembre 2021, a retenu le cabinet d'études lieux-Equations pour un montant de 23 650 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine, à l'unanimité des présents, le choix de la commission d'appel d'offres.

Il autorise Mme la Maire à signer l'acte d'engagement.

- Convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique

Mme la Maire donne lecture de la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique avec le Centre de Gestion proposée pour la période 2022-2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette convention et autorise Mme la Maire à la signer.

M Vincent Palluau ne prend pas part au vote.

- Convention retraite CNRACL

Mme la Maire donne lecture de la convention relative au traitement des dossiers retraite CNRACL par le Centre de Gestion proposée pour la période Janvier 2022- Janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette convention et autorise Mme la Maire à la signer.

M Vincent Palluau ne prend pas part au vote.

- Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2022

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits ;

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil de permettre à Mme la Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget 2022 Mme la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent de la communes de Prailles La Couarde, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vote à M-L : Pour 16 Contre 0 Abstention 1

Chapitre 16 Emprunts et dettes :	375 €
Article 165 Dépôts et cautionnements	375 €
Chapitre 20 Immobilisations corporelles	7 500 €
Article 2031 Frais d'études	7 500 €
Chapitre 21 Immobilisations incorporelles	34 000 €
Article 21312 Bâtiments scolaires	10 000 €
Article 21318 Autres bâtiments publics	10 000 €
Article 2152 Installation de voirie	10 000 €
Article 2183 Mat de bureau et mat informatique	2 000 €
Article 2188 Autres	2 000 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	50 000 €
Article 2315 Installations, mat et outillages techniques	50 000 €
Chapitre 458 Opérations sous mandat	10 000 €
Article 4581 Dépenses	10 000 €

- Avenant n° 1 à la convention de constitution du fonds de soutien aux entreprises Covid Mellois en Poitou

Mme la Maire donne lecture de l'avenant n° 1 concernant le remboursement par la CCMP d'un trop perçu d'un montant de 5 255.74 € pour le fonds de soutien aux entreprises Covid.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce remboursement de 5 255.74 € de la part de la CCMP.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mme la Maire à signer cet avenant.

- Régularisation de l'étang de Goux :

Mme la Maire donne lecture d'un courrier du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise demandant à la commune de se prononcer sur la régularisation administrative de l'étang de Goux.

Cette régularisation consiste à :

Soit à procéder à la suppression de l'ouvrage et à la remise en état du site dans sa configuration d'origine ;

Soit à régulariser la situation administrative de l'ouvrage en déposant auprès du service de police de l'eau de la DDT des Deux-Sèvres.

En fonction du choix retenu, la prise en charge des études et de la maîtrise d'œuvre sera totale (1^{er} choix) ou partielle (second choix).

Le conseil municipal, ne disposant pas d'informations suffisantes, décide de surseoir à sa décision et souhaiterait recevoir, lors d'un prochain conseil, M le Président du SMBVSN pour obtenir des précisions complémentaires.

II Mise en place de groupes de travail :

- * *Débat relatif à la protection sociale complémentaire des agents :*

Nous devons, avant le 18 février, organiser un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire. Il est décidé de le reporter au prochain conseil à 20 h.

- *Adressage la Poste :*

Mme la Maire et Mme Frappier ont rencontré la Poste. Afin d'attribuer à tous les habitants une adresse claire, géo localisable facilitant l'accès de tous les services, il est nécessaire de reprendre l'adressage sur l'ensemble de la commune.

Mme la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix de la poste pour un montant d'environ 6900 € afin de procéder à ce travail.

Vote Pour 12 Contre 1 Abstention 4

Un groupe de travail de 2 à 3 personnes doit être constitué : Philippe Caclin, Nadine Frappier, Caroline Rocher et Cathy Bodin.

- * *Création de Défenses incendie :*

3 autres auraient dues être installées à Hurit, Maisoncelle et le Chêne, et 2 réserves incendie à La Grange D'Oiré et à la Gravette.

Un groupe de travail est créé composé de Sébastien Watrin, Christophe Joffrit, Philippe Caclin et Roselyne Demion Jacinto qui vont demander des devis et étudier les emplacements pour la réalisation des travaux.

** Déclassement de Chemins Communaux pour vente :*

Nous avons repéré des situations à régulariser sur l'ensemble de la commune. Il faut lister les différents lieux et voir comment régulariser. Plusieurs chemins ont déjà été recensés : celui qui traverse la ferme de Douhault, enclave dans le lieu-dit d'Hurit, Impasse de la mare à Prailles, Impasse de Fond Naud à Argentière, impasse du Temple à LC. Le groupe de travail créé est composé de Yannick Méchin, Roselyne Demion Jacinto et à la marge M Philippe Caclin. Il sera également proposé à David Baudouin

III Questions diverses :

-Etude de devis :

Cantine : cellule de refroidissement rapide et de surgélation avec table inox : 4 644.02 € TTC

Une subvention auprès du Conseil Départemental, existe dans le cadre d'aide aux cantines rurales pour le travail de transformation de produits frais.

Toiture : Travaux de couverture de la salle du conseil municipal de la mairie de Prailles : 10 343.52 € ttc. Avis favorable du CM

-Recrutement d'un agent technique :

Mme la Maire fait savoir que 2 nouveaux entretiens ont eu lieu, que la commission a retenu un candidat mais qu'elle est à ce jour en attente de sa réponse.

-Tableau prévisionnel des travaux :

Mme la Maire présente un tableau des projets de travaux qui pourraient être réalisés dans le mandat.

-Lignes Directrices de Gestion :

Dans le cadre des LDG, un Document Unique d'Evaluation doit être réalisé. Mme la Maire fait savoir qu'elle a pris contact avec M Olivier Fremond, professeur à l'IUT de Poitiers-Châtelleraut-Niort qui lui a confirmé que le recrutement d'un stagiaire DUT HSE est toujours possible. C'est un stage rémunéré sur 11 semaines du 28 mars au 11 juin avec une gratification égale au minimum de 3.90 € par heure de stage. Une annonce peut être diffusée sur leur site.

Le conseil municipal autorise Mme la Maire à faire diffuser une annonce pour la réalisation d'un DUE pour la commune de PRAILLES LA COUARDE.

-Solidarités seniors :

Mme Grolleau a rencontré Mme Herrmann, chargée de développement au sein de l'association Service Civique Solidarité Séniors, pour échanger sur le service civique Solidarités Séniors, afin d'accompagner les personnes âgées. La commune de Prailles La

Couarde ne pourrait pas mettre en place ce dispositif seule car elle ne peut pas proposer du travail pour la durée minimum du poste. Il faudrait envisager de s'associer avec la commune de Celles sur Belle.

Le service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans pour un contrat de 6 à 12 mois, rémunéré 580 €/mois. (473 € pris en charge par l'état, 107 € à la charge de la collectivité). Le temps de travail est de 24h minimum

Les CCAS de Celles sur Belle et de Prailles la Couarde pourraient passer convention pour retenir 2 jeunes. Le souhait est monté ce projet à titre d'expérience et de servir de modèle sur le territoire du Mellois.

L'association propose des temps de formation et des temps de travail.

Le CCAS de Prailles la Couarde va se réunir afin de discuter de ce projet.

-Argent de poche :

Il va être proposer à des jeunes de 16-17 ans de travailler sur la commune pendant les vacances de février et de pâques, à raison de 3h pour 15€ d'argent de poche.

Sur Prailles, seul M Philippe Naud peut les tutorer.

Il faudrait envisager un regroupement avec la commune de La Mothe St Héray mais leur dossier est en cour d'étude et leur réponse ne pourra pas arriver avant leur vote du budget 2022.

Le conseil municipal autorise Mme la Maire à signer la convention pour accueillir des jeunes avec l'objectif de leur faire découvrir les métiers dans une collectivité.

Mme Grolleau fait savoir que 9 arbres de naissance vont être distribués demain.

-Fête des champignons 2022 :

Mme Frappier fait savoir que le bilan 2021 a été fait cette semaine.

Une commission Fête des champignons au niveau communal est mise en place, composée de : Nadine Frappier (coordinatrice de la commission), Vincent Palluau, Marie-Christine Grolleau, Roselyne Demion Jacinto, Dany Bricou, Philippe Caclin, Nathalie Proteaux (gestionnaire MP), Caroline Rocher (référent Facebook), Alain Fritsch (compétence artistique), Freddy Bergeron (lien avec l'ASC).

Elle doit se réunir le lundi 24 janvier à 18 h à la cantine de La Couarde.

-Informations diverses :

Mme la Maire fait savoir qu'un vol de carburants a eu lieu dans les camions du syndicat qui étaient stationnés à l'atelier communal. Le conseil municipal étudie l'installation de caméra.

Mme la Maire fait savoir qu'un incendie a ravagé une grange à La Baudouelle. Le logement des propriétaires n'a pas été endommagé.

Mme la Maire rappelle la réunion d'information sur les déchets, mardi 18 janvier à 18 h 30 à la Couarde.

-Projet éolien :

Mme la Maire fait savoir que JPEE répondra à l'ensemble des questionnements relatifs au projet éolien de Breuillochot sur la commune de Prailles la Couarde lors de la permanence publique du 1^{er} février de 16 h à 20 h à la cantine de la Couarde.

-SPA :

Mme la Maire souhaite savoir si la commune désire renouveler la convention avec la SPA pour la stérilisation de chats.

Après en avoir délibéré, Mme la Maire est autorisée à signer une nouvelle convention pour la stérilisation de 5 chats. Vote à M-L Pour 11 Contre 5 Abstention 1

-Prochain conseil :

Il est prévu le vendredi 11 février à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La maire, Le secrétaire, les membres,